



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PÔLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Vol 2

N° Spécial

16 Septembre 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCI du 16 Septembre 2019

Vol 2

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
PCI N° 2019-50	09.09.2019	Arrêté portant délégation de signature à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et la cohésion sociale.	3
PCI N° 2019-53	10.09.2019	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt.	6
PCI N° 2019-54	10.09.2019	Arrêté fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département des Hauts- de-Seine pour la période courant jusqu'en septembre 2021.	12

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté PCI n° 2019-50 du 9 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et la cohésion sociale

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - Vu** la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;
 - Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
 - Vu** le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
 - Vu** le décret 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'agence nationale pour la rénovation urbaine et notamment son article 12 ;
 - Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
 - Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
 - Vu** le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur Philippe MAFFRE, en qualité de sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;
 - Vu** le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Madame Isabelle HERRERO, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** le décret du 9 août 2019 portant nomination de Madame Virginie GUERIN-ROBINET, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** l'arrêté ministériel en date du 28 novembre 2018 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine;
 - Vu** l'arrêté préfectoral PCI n°2019-39 du 27 juin 2019 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et de la cohésion sociale, assiste le préfet dans la conduite des actions à mener au titre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, des politiques de cohésion sociale, notamment l'insertion professionnelle des jeunes et des publics en difficulté, la réussite éducative, l'intégration et l'égalité des chances, les droits des femmes, la lutte contre la précarité et l'exclusion, les politiques sociales du logement ainsi que des politiques de prévention de la délinquance, d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Le préfet peut lui confier, en outre, toute attribution et mission concourant à la mise en œuvre d'une politique publique dans le département.

ARTICLE 2 : pour l'exercice des missions ainsi définies ou confiées à l'article 1^{er}, et sous réserve des dispositions particulières de l'article 8 du présent arrêté, délégation est donnée à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et de la cohésion sociale, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances autres que les décisions attributives de subvention et les décisions d'engagement des crédits de l'Etat supérieures à 23.000 euros (vingt trois mille euros).

ARTICLE 3 : délégation de signature est donnée à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet, à l'effet de signer ou de viser les actes, décisions, pièces et correspondances relevant des attributions du cabinet.

ARTICLE 4: en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie GUERIN-ROBINET, la délégation qui lui est consentie au titre des articles 1 à 3 est exercée par Monsieur Vincent BERTON, secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 5 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Virginie GUERIN-ROBINET et de Monsieur Vincent BERTON, la délégation ainsi consentie au titre des articles 1 à 3 est exercée par Madame Isabelle HERRERO, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine et par Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne –Billancourt.

ARTICLE 6 : lorsqu'elle est désignée par le préfet pour assurer les permanences de nuit ou de fin de semaine, les jours fériés ou les jours de fermeture des services, délégation de signature est donnée à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances en toutes matières se rapportant à l'administration ainsi qu'à la coordination des services déconcentrés de l'Etat dans le département, à l'exception des :

- déclinatoires de compétence,
- arrêtés de conflit.

ARTICLE 7 : délégation permanente de signature est donnée à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète, à l'effet de signer :

- tous documents et décisions se rapportant à la situation et au séjour des étrangers, les arrêtés d'hospitalisation d'office, de sorties d'essai et de levée d'hospitalisation d'office et les décisions de suspension de permis de conduire ;

- les procès-verbaux de séance de la commission de surendettement des particuliers et toutes les décisions actées dans les procès-verbaux : décision de recevabilité, de suspension de poursuites, de déblocage de fonds de participation, de demande de vérification des créances, de clôture de dossiers, de plans conventionnels d'apurement des dettes, de mesures recommandées, d'autorisations de prêts sociaux.

ARTICLE 8 : délégation est donnée à Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète :

1°/ à l'effet de signer les actes relevant des programmes d'intervention de la politique de la ville, et tout engagement juridique relatif à l'attribution d'une subvention sur le programme 147, titre 3 et 6.

2°/ à l'effet de prescrire les engagements juridiques et attester le service fait afférents au centre de coût « PRFSG2092 SPCM- Sous-préfet chargé de mission Hauts-de-Seine » et pour les dépenses du service de la résidence du sous-préfet mission ville cohésion sociale et des frais de représentation du sous-préfet mission ville cohésion sociale.

3°/ à l'effet de signer ou viser, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions relatives à l'exécution budgétaire des autres budgets déconcentrés dont elle assure la gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète, la délégation prévue au 1^{er} alinéa du présent article est donnée à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, et à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.

Sont habilités à valider les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux : Madame Virginie AIT-ABDELKADER, Madame Mylène ZNOUTINE et Monsieur Eric ERHARD, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 9 : l'arrêté PCPIIT n°2018-66 du 10 décembre 2018 est abrogé

ARTICLE 10 : le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 9 septembre 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

Arrêté PCI n°2019-53 du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
Vu la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
Vu le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
Vu le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur Philippe MAFFRE en qualité de sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;
Vu le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Madame Isabelle HERRERO en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2017-06 du 20 février 2017 portant exécution dans le département des Hauts-de-Seine des dispositions du décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité
Vu le décret du 9 août 2019 portant nomination de Madame Virginie GUERIN-ROBINET en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2017-19 du 1^{er} juin 2017 portant organisation de la sous-préfecture d'Antony ;
Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2017-20 du 1^{er} juin 2017 portant organisation de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ;
Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2019-39 du 26 juin 2019 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine et notamment son article 1^{er} instituant le Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) CNI/passeports ;

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation est donnée à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances en toutes matières se rapportant à l'administration ainsi qu'à la coordination des services

déconcentrés de l'Etat mis en œuvre dans les arrondissements d'Antony et Boulogne-Billancourt à l'exception des :

- saisines des juridictions
- arrêtés de conflits
- déclinatoires de compétences
- arrêtés portant reconduite à la frontière, arrêtés de placement en rétention, décisions refusant d'accorder un délai de départ volontaire
- actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département, à l'exception des actes, décisions, pièces et correspondances relatives au droit des associations.

ARTICLE 2 : délégation est donnée à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt, à l'effet de :

- délivrer et refuser les cartes nationales d'identité, les passeports ordinaires, temporaires et de mission déposées dans les arrondissements d'Antony, de Boulogne-Billancourt et de Nanterre dans les conditions du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité et de l'arrêté ministériel du 9 février 2017, pris en son application, pour le département des Hauts-de-Seine ;
- signer les procès-verbaux de séance de la commission de surendettement des particuliers et toutes les décisions actées dans les procès-verbaux : décision de recevabilité, de suspension de poursuites, de déblocage de fonds de participation, de demande de vérification des créances, de clôture de dossiers, de plans conventionnels d'apurement des dettes, de mesures recommandées, d'autorisations de prêts sociaux.
- signer les refus de séjour, les décisions portant retrait de titres, les obligations de quitter le territoire français, les obligations de quitter le territoire français assorties d'une interdiction de retour sur le territoire français, et les décisions fixant le pays de renvoi.

ARTICLE 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAFFRE, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er et à l'article 2 sera exercée par madame Isabelle HERRERO, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, Monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine et par Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAFFRE, la délégation de signature qui lui est consentie au titre de l'article 1er du présent arrêté sera exercée, dans la limite des attributions dévolues aux services de la sous-préfecture d'Antony, par Madame Sabine BARDY, conseiller d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony, à l'exception des :

- arrêtés présentant un caractère général ou de principe ;
- correspondances destinées aux ministres, aux parlementaires, conseillers régionaux et conseillers généraux ;
- circulaires aux maires ;
- nomination des membres des comités, conseils et commissions ;
- octroi du concours de la force publique en matière d'expulsion locative ;
- décisions relatives aux recours gracieux introduits à l'occasion de dommages causés par le refus d'octroi de la force publique en matière d'expulsion locative ;

- refus de séjour, retrait de titres, obligations à quitter le territoire français, obligations à quitter le territoire français assorties d'une interdiction de retour sur le territoire français et décisions fixant le pays de renvoi.

ARTICLE 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine BARDY, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 ci-dessus sera exercée par les fonctionnaires désignés ci-après, dans la limite des attributions du service concerné :

• **Secrétariat général**

Madame Agnès FOURNIER, secrétaire administrative, responsable logistique, à effet de signer les bons d'intervention et de livraison.

• **Bureau du cabinet et de la police administrative**

Madame Anne-Marie CAVIER-SPILLEMAEKER, attachée, chef de bureau,
Madame Hania NESSIB, secrétaire administrative, adjointe au chef de bureau,

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame BARDY et des agents du bureau du Cabinet et de la police administrative désignés ci-dessus, délégation est consentie à Madame Anne-Marie REMOND, à Madame Catherine BENASSAYA et à Madame Jocelyne RIGAL-SASTOURNE, à effet de signer les pièces et correspondances relatives aux attributions de ce bureau.

• **Bureau des étrangers**

Madame Anne-Marie REMOND, attachée principale, chef de bureau
Monsieur Eliott LAMOTHE, attaché, adjoint au chef de bureau
Madame Patricia DINANT, secrétaire administrative, chef de la section accueil
Madame Anita CORTES, secrétaire administrative, référent fraude
Madame Isabelle KIENAST, secrétaire administrative, pour les décisions relatives aux renouvellements, duplicatas, modifications des titres de séjour, ainsi que pour la délivrance des titres de séjour « passeport talent » et « détaché ICT » dans le cadre d'une première demande à l'exclusion des changements de statut
Madame Sophie LUYCKX, secrétaire administrative, Madame Nathalie PIERROT, adjointe administrative, Madame Christelle HENRY, adjointe administrative, Madame Lydie CHEROT, adjointe administrative, Madame Marie-José PERIATAMBY, adjointe administrative, instructeurs, pour les décisions relatives aux renouvellements, duplicatas et modifications des titres de séjour.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame BARDY et des agents du bureau des étrangers désignés ci-dessus, délégation est consentie à Madame Anne-Marie CAVIER-SPILLEMAEKER, à Madame Catherine BENASSAYA et à Madame Jocelyne RIGAL-SASTOURNE, à effet de signer les pièces et correspondances relatives aux attributions de ce bureau.

• **Bureau des expulsions locatives**

Madame Catherine BENASSAYA, attachée, chef de bureau
Monsieur Michel BOURHIS, secrétaire administratif, adjoint au chef de bureau
Monsieur Madani AMOURA, secrétaire administratif
Madame Claudine PAUL-CABRE, Madame Sylviane CONDÈRE, Madame Marie-Laure RIESER, Madame Michèle ZIG, adjointes administratives, exclusivement pour les courriers

d'enquêtes relatifs aux assignations et commandements de quitter les lieux des procédures d'expulsions locatives.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sabine BARDY et des agents du bureau des expulsions locatives désignés ci-dessus, délégation est consentie à Madame Anne-Marie REMOND, Madame Anne-Marie CAVIER-SPILLEMAEKER et à Madame Jocelyne RIGAL-SASTOURNE, à effet de signer les pièces et correspondances relatives aux attributions de ce bureau.

ARTICLE 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAFFRE, la délégation de signature qui lui est consentie au titre de l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, dans la limite des attributions dévolues aux services de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, par Monsieur Bruno LAUNE, conseiller d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt et chef du Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) CNI/passeports, à l'exception des :

- arrêtés présentant un caractère général ou de principe ;
- correspondances destinées aux ministres, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers généraux ;
- circulaires aux maires ;
- nomination des membres des comités, conseils et commissions ;
- refus de séjour, obligation de quitter le territoire français, assortis d'une interdiction de retour sur le territoire français, décision portant retrait de titres et décision fixant le pays de renvoi.

ARTICLE 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LAUNE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 6 sera exercée par les fonctionnaires désignés ci-après, dans la limite des attributions du service concerné :

- secrétariat général :

Monsieur Olivier GELABALE, secrétaire administratif, responsable logistique à l'effet de signer les bons d'intervention et de livraison

- bureau des étrangers :

Madame Nathalie DAOUBEN, attachée, chef de bureau

Madame Laurence PONTOGLIO, attachée, adjointe au chef de bureau

Madame Amina MOUSSAOUI, attachée, adjointe au chef de bureau en charge de l'accueil

Madame Zineb CHAGDANE, adjoint administratif référent fraude

Madame Matouma SISSOKO, Madame Sadia BEN BRAHIM et Monsieur Mehdi OUANES, adjoints administratifs, pour la seule délivrance des Documents de Circulation pour Etrangers Mineurs (DCEM)

Monsieur Charles DJAMEN, adjoint administratif pour la seule délivrance de titres de séjour « passeport talent » et « salarié détaché ICT », dans le cadre d'une première demande, pour les renouvellements de titres de séjour salariés au titre de l'article L313-10 1^o et pour la délivrance de cartes de séjour dans le cadre d'un changement de statut d'étudiant à salarié

Madame Oria MOULOUD, adjoint administratif, pour la seule délivrance des cartes de séjour suite à changement d'adresse, d'état civil, duplicata et pour le renouvellement des cartes de résident.

Madame Aurélie CROHIN, adjoint administratif, pour la seule délivrance des cartes de séjour vie privée et familiale, dans le cadre d'une demande de renouvellement, au titre des liens personnels et familiaux en France, en application de l'article L.313-11 7^o du CESEDA.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Bruno LAUNE et des agents du bureau des étrangers désignés ci-dessus, délégation est consentie à Madame Fabienne LOFFRON et à Madame Nathalie DAOUBEN, à l'effet de signer les pièces et correspondances relatives aux attributions de ce bureau.

- Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) CNI/passeports :

Madame Fabienne LOFFRON, attachée principale, adjointe au chef du CERT
Madame Sophie BONHOURE, secrétaire administrative, référent fraude du CERT
Madame Christine FAY, secrétaire administrative, référent fraude adjointe du CERT
Monsieur Nassim ASMAA, secrétaire administratif, chef de section instruction
Madame Réjane PUIJALON, secrétaire administrative, chef de section instruction
Madame Sharon IFRAH, secrétaire administrative, chef de section instruction
Madame Nadia KERBOUA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section instruction

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Bruno LAUNE et des agents du CERT désignés ci-dessus, délégation est consentie à Madame Nathalie DAOUBEN à l'effet de signer les pièces et correspondances relatives aux attributions du CERT.

ARTICLE 8 : lorsqu'il est désigné par le préfet pour assurer les permanences de nuit ou de fin de semaine, les jours fériés ou les jours de fermeture des services, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances en toutes matières, se rapportant à l'administration ainsi qu'à la coordination des services déconcentrés de l'Etat dans le département, à l'exception des :

- déclinatoires de compétence,
- arrêtes de conflit.

ARTICLE 9 : délégation est donnée à Monsieur Philippe MAFFRE, sous préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt :

✓à l'effet de prescrire les engagements juridiques et attester le service fait afférents au centre de coût « PRFSP01092 sous-préfecture d'Antony » et pour les dépenses relevant des services de la résidence et des frais de représentation du sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

✓à l'effet de prendre toutes décisions attributives d'indemnités dans le cadre de l'instruction des recours gracieux introduits à l'occasion de dommages causés par le refus d'octroi de la force publique en matière d'expulsion locative ;

✓à l'effet de signer ou viser, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions relatives à l'exécution budgétaire des budgets déconcentrés dont il assure la gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAFFRE, la délégation qui lui est consentie est donnée à Madame Sabine BARDY, conseillère d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony, à l'effet de prescrire les engagements juridiques dans la limite de 2 000 € et attester le service fait pour les dépenses relevant du centre de coût « PRFSP01092 sous-préfecture d'Antony », à l'exclusion des engagements et service fait relevant de la gestion de la résidence et des frais de réception du sous-préfet.

Sont habilités à valider les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux : Madame Agnès FOURNIER, secrétaire

administratif, Monsieur Michel BOURHIS, secrétaire administratif, et Monsieur Madani AMOURA, secrétaire administratif, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 10 : délégation est donnée à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt :

✓ à l'effet de prescrire les engagements juridiques et attester le service fait afférents au centre de coût « PRFSP02092 Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ».

✓ à l'effet de signer ou viser, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions relatives à l'exécution budgétaire des budgets déconcentrés dont il assure la gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAFFRE, la délégation qui lui est consentie est donnée à Monsieur Bruno LAUNE, conseiller d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, à l'effet de prescrire les engagements juridiques dans la limite de 2 000 € et attester le service fait pour les dépenses relevant du centre de coût « PRFSP02092 sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ».

Sont habilités à valider les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux, dans la limite de leurs attributions : Madame Nathalie DAOUBEN, attachée ; Madame Fabienne LOFFRON, attachée ; Monsieur Olivier GELABALE, secrétaire administratif ; Madame Sophie BONHOURS, secrétaire administrative ; Madame Valérie DION, adjointe administrative ;

ARTICLE 11 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAFFRE, la délégation qui lui est consentie au titre des articles 9 et 10 est exercée par Madame Isabelle HERRERO, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, Monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine et Madame Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARTICLE 12 : l'arrêté PCPIIT n°2019-22 du 1er avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt, est abrogé.

ARTICLE 13 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt, le sous-préfet, directeur de cabinet, et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 10 septembre 2019

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

Arrêté PCI n° 2019-54 du 10 septembre 2019 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département des Hauts-de-Seine pour la période courant jusqu'en septembre 2021

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU Le code de la Santé Publique et les articles R6152-1 et suivants relatifs aux personnels médicaux hospitaliers ;
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU La loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU Le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU Le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU Le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie de la fonction publique hospitalière ;
- VU Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 portant réforme de l'hôpital et relative aux des patients, à la santé et aux territoires ;
- VU Le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine
- VU Le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- VU L'arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement informatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;
- VU L'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU L'arrêté du premier Ministre du 28 novembre 2018 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;
- VU La demande de praticiens de figurer sur la liste des médecins agréés des Hauts-de-Seine ;

- VU Les avis émis par les conseils départementaux de l'Ordre des Médecins ;
 VU Les avis émis par les syndicats départementaux ;

Sur proposition de la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Les médecins généralistes et spécialistes figurant dans la liste ci-dessous sont agréés, dans le département des Hauts-de-Seine, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, pour une période courant jusqu'en septembre 2021.

Médecins Généralistes

92160 Antony

Dr BIGOTTE Jacques		6 rue Sdérot	01 46 66 61 65	*
Dr LOZÉ Jean		86 rue Adolphe Pajeaud- Espace n°2	06 65 51 66 36	**
Dr UZAN Régine		3 rue JC Persil	01 46 66 79 81	*

92600 Asnières-sur-Seine

Dr AOUAD Serge		15 av. d'Argenteuil	01 47 93 40 04	
Dr BRECHOT Mathieu	Résidence les Orchidées	9, rue du 18 juin 1940	01 47 94 18 60	*
Dr SOUBIES Philippe		9 rue J.H Mansart	01 40 85 17 06 01 47 99 20 43	*
Dr TURJEMAN Jean-Louis		14 rue Gallieni	01 47 93 17 17	*

92270 Bois-Colombes

Dr FRANÇOIS Patrice		315 av. d'Argenteuil	01 42 42 30 11	
---------------------	--	----------------------	----------------	--

92100 Boulogne-Billancourt

Dr LEGER-RAYNAUD Brigitte		64 rue de la Tourelle	01 41 31 70 42	
Dr WODNICKI Marcel		25 rue de Silly	01 46 03 54 74	*

92340 Bourg-la-Reine

Dr MERLE-FERRIER Martine		117 av. du Général Leclerc	01 46 61 86 86	
-----------------------------	--	----------------------------	----------------	--

92290 Châtenay-Malabry

Dr CHRISTIN Bruno		299 ter, av. de la division Leclerc	01 46 32 55 09	
-------------------	--	-------------------------------------	---	--

92370 Chaville

Dr NOËL Roland		7 av. Curie	01 47 50 95 59	
----------------	--	-------------	----------------	--

92140 Clamart

Dr SEMERCIYAN Armand		10 rue Hébert	01 46 45 95 22	*
----------------------	--	---------------	----------------	---

92110 Clichy

Dr KERITA Houria		46 bd du Général Leclerc	01 47 31 94 14	
------------------	--	--------------------------	----------------	--

92700 Colombes

Dr VERSTRAETEN Jean-Claude	Cabinet médical de l'Hôtel de Ville	31 rue du Maréchal Joffre	01 43 33 08 76	
----------------------------	-------------------------------------	---------------------------	----------------	--

92400 Courbevoie

Dr BOUTTERIN Nadine		21 rue Victor Hugo	01 47 88 33 30	
Dr DE PASQUALE Olivier		27 rue Carle Hébert	01 43 33 08 66	
Dr DJEDDOU Liès		21 rue Victor Hugo	01 47 88 33 30	
Dr REYL Frédéric		7 rue Baudin	01 47 68 81 63	*

92260 Fontenay-aux-Roses

Dr LE BOURDON Alain		9 av. René Isidore	06 09 18 59 71	**
---------------------	--	--------------------	----------------	----

92380 Garches

Dr PERNET Gérard		21 rue de Villeneuve RDC	01 47 01 12 33 06 81 94 44 41	
------------------	--	--------------------------	----------------------------------	--

92230 Gennevilliers

Dr DHUMERELLE Gilbert	Cabinet Médical	4 rue Henri Aguado	01 47 94 06 20	
Dr SAROTTE Richard		47 av. des Grésillons	01 47 90 81 74	
Dr TALBI Samir		61 bd Camelinat	06 95 40 39 99	
Dr VERGNIOL Vincent		47 av. des Grésillons	01 47 90 81 74	

92130 Issy-les-Moulineaux

Dr PAMFIL Ruxandra		27 bis av Victor Cresson	01 41 23 83 20	*
Dr SAYRIN Jean		22 rue Marceau	01 46 38 70 35	
Dr TOUATI Sydney		30 rue Diderot	01 46 62 04 20	

92250 La Garenne-Colombes

Dr PINTA Xavier		1 rue Hérold	01 42 42 29 45	
-----------------	--	--------------	----------------	--

92300 Levallois-Perret

Dr SASPORTAS Raphaël		54 rue Carnot	01 47 57 56 71 06 15 19 22 10	
Dr SPECIEL Philippe		35 bis rue Rivay	01 47 37 17 33	*
Dr ZERR Philippe	Cabinet Médical	58 rue Carnot	01 47 57 55 80	

92240 Malakoff

Dr HÉAU Emmanuel		25 rue Béranger	01 46 57 57 57	*
Dr MAY Eric	Centre Municipal de Santé	74 rue Pierre Larousse	01 41 17 43 50	

92120 Montrouge

Dr LAW TO LAGASSE Delphine		6 av. de Verdun	01 46 55 07 65 06 27 31 96 86	*
----------------------------	--	-----------------	----------------------------------	---

92000 Nanterre

Dr BONNIER Marc	Centre Médico-Sportif	136 av. Joliot Curie	01 41 37 44 52	*
Dr COHEN Elise		26 rue de Stalingrad	01 47 21 07 97	*
Dr DARIER Franck		28 rue Salvador Allende	01 47 21 08 96	*
Dr HERBILLON Annie	Hôpital Max Fourestier	403 av. de la République	01 47 24 42 86	*
Dr LEREUN Yannick	Clinique de la Défense	16 Bvd Emile Zola	06 52 86 38 57	

92200 Neuilly-sur-Seine

Dr BOUKASSEM Sabiha		153 av. Charles de Gaulle	01 46 24 31 29	*
Dr GARRIGUE Jean-Paul		109 av. Charles de Gaulle	01 46 24 11 43	

92800 Puteaux

Dr BENDAVID Nessim		28 rue Benoit Malon	01 45 06 39 00	
Dr BUZAGLO Henry		9 rue Chantecoq	01 47 73 51 51	

92500 Rueil-Malmaison

Dr ALEXANDRE François		67 av. du 18 Juin 40	01 47 51 56 04	*
Dr CHARVET Danièle		56 av. de Colmar	01 47 08 47 29	
Dr CONRATH Laurent		3 rue du Gué	01 47 08 40 40	

92310 Sèvres

Dr IOSUB Monica		63 Grande Rue	01 45 34 40 92	
Dr LABORDE - PEYRE Xavier		15/17, route de Gallardon	01 46 26 39 55	**
Dr VERGNE Julien	Cabinet Médical	105, Grande rue	01 46 26 28 45	

92150 Suresnes

Dr ARRAGON Jean Luc		70 rue de la Liberté	01 45 06 23 47	*
---------------------	--	----------------------	----------------	---

92390 Villeneuve-la-Garenne

Dr MOURIER Véronique		10 Bd C. de Gaulle	01 47 94 61 62	*
----------------------	--	--------------------	----------------	---

Médecins Spécialistes

Biologie médicale

75017 Paris

Dr LEEGENHOEK-MASURE Anne-Marie		7 rue de Fortuny	06 14 86 86 06	
---------------------------------	--	------------------	----------------	--

Chirurgien orthopédique-traumatologie

92300 Levallois-Perret

Dr LAFAURIE Christophe	IHFP	4 rue Kleber	06 03 70 39 18	*
------------------------	------	--------------	----------------	---

Gastro-entérologie

92100 Boulogne-Billancourt

Dr TUSZYNSKI Thierry	Cabinet Médical	3 av. Desfeux	01 46 21 21 21	
----------------------	-----------------	---------------	----------------	--

Médecine interne

92380 Garches

Dr NORES Jean-Marc	Hôpital Raymond Poincaré	104 Bd Raymond Poincaré	01 47 10 77 66	
--------------------	--------------------------	-------------------------	----------------	--

Médecine Pénitentiaire et médecine d'aptitude aux métiers de la sécurité et au port d'arme

92100 Boulogne-Billancourt

Dr KERNEIS Tanguy	SOS 92	27 rue de Sèvres	01 46 03 77 44	*
-------------------	--------	------------------	----------------	---

Néphrologie

92200 Neuilly-sur-Seine

Dr SEIDOWSKY Alexandre	Hôpital Américain de Paris	63, Bd Victor Hugo	01 46 41 84 90	*
------------------------	----------------------------	--------------------	----------------	---

Neurologie

92100 Boulogne-Billancourt

Dr BOUCHARD Cécile		769 av. Général Leclerc	01 46 21 34 61	*
--------------------	--	-------------------------	----------------	---

Oncologie radiothérapie

75007 Paris

Dr LANGLOIS Anne		11 place Vauban	06 09 02 15 01	*
------------------	--	-----------------	----------------	---

75015 Paris

Dr LANGLOIS Anne	Clinique Alleray Labrouste	64, rue Labrouste	01 44 19 51 19 06 09 02 15 01	*
------------------	----------------------------	-------------------	----------------------------------	---

Ophtalmologie

92000 Nanterre

Dr JOLY Pascale		47 bis rue de Stalingrad	01 47 21 01 96	
-----------------	--	--------------------------	----------------	--

Psychiatrie

92290 Châtenay-Malabry

Dr MARTIN Pascal	CMP	11, rue des vallées	01 55 52 10 76	*
------------------	-----	---------------------	----------------	---

92110 Clichy

Dr GASMAN Ivan	CMP La Chaise Bleue	12 rue Fanny	01 41 06 63 70	*
----------------	---------------------	--------------	----------------	---

92130 Issy-les-Moulineaux

Dr LAFFY-BEAUFILS Béatrice	Hôpital Corentin-Celton	4 parvis Corentin-Celton -psychiatrie	01 58 00 41 24	*
Dr LIMOSIN Frédéric	Hôpital Corentin-Celton	4 parvis Corentin-Celton -psychiatrie	01 58 00 44 21	*

92250 La Garenne-Colombes

Dr ROCHARD Loys		3 rue de l'Aigle	01 47 60 29 81 06 81 94 46 82	*
-----------------	--	------------------	----------------------------------	---

92151 Suresnes cedex

Dr CORDIER Bernard	Hôpital Foch	40 rue Worth BP36	01 46 25 27 92	*
Dr NOUNEH Dani	Hôpital Foch	40 rue Worth BP36	01 46 25 27 92 06 63 11 39 29	*

92170 Vanves

Dr FAYAUD Dominique		5 rue Auguste Comte	01 47 36 59 27	*
---------------------	--	---------------------	----------------	---

75009 Paris

Dr KLEIN André		34 rue JB Pigalle	06 85 83 19 76	*
----------------	--	-------------------	----------------	---

75007 Paris

Dr SEGALAS-TALOUS Béatrice		34 av. de la Motte Picquet	01 45 51 06 26	*
----------------------------	--	----------------------------	----------------	---

94806 Villejuif

Dr LACHAUX Bernard	Centre hospitalier Paul Guiraud - UMD H. Colin	54 av. de la République	01 42 11 71 19	*
--------------------	--	-------------------------	----------------	---

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

92100 Boulogne-Billancourt

Dr DELONG Christophe	Cabinet Médical Desfeux	3 av. Desfeux	01 46 21 21 21	*
----------------------	-------------------------	---------------	----------------	---

Rhumatologie

92600 Asnières

Dr Alain KONCZATY		37 rue Scheurer-Kestner	01 47 92 20 53	*
-------------------	--	-------------------------	----------------	---

*Médecins experts

****Médecins compétents en matière de recrutement pour les travailleurs handicapés
« Médecine statutaire et agréée »**

ARTICLE 2 : Les médecins agréés appelés à examiner, au titre du présent arrêté, des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

ARTICLE 3 : Les médecins de prévention et les médecins contrôleurs sont tenus de se récuser lorsque les contrôles sont effectués pour le compte de l'administration qui les emploie.

ARTICLE 4 : L'arrêté PCPIIT n° 2019-38 du 27 juin 2019 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, la déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nanterre, le 10 septembre 2019

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Par délégation
Le Secrétaire général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>